

Qu'est-ce que le droit à l'image ?

Protéger l'image de votre enfant : un engagement de l'établissement.

Le droit à l'image est un principe juridique simple : **chaque élève est propriétaire de son image**. Pour que l'établissement puisse photographier ou filmer un élève (lors d'une sortie scolaire, d'un projet de classe ou d'une remise de diplômes) et diffuser ces images, il doit impérativement obtenir l'accord écrit des responsables légaux.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous nous engageons à :

1. **Ne jamais diffuser** d'images sans votre consentement préalable.
2. **Ne pas mentionner** le nom de famille complet des élèves sur les supports publics (site web, réseaux sociaux).

Pourquoi nous avons besoin de votre autorisation ?

Dans le cadre de la vie de l'école, nous aimons mettre en avant les projets de nos élèves pour :

- Illustrer le **site internet** de l'établissement.
- Documenter des **projets pédagogiques** (voyages, ateliers artistiques).
- Partager des moments forts lors des **réunions de parents**.

Guide : Comment donner votre accord ?

La gestion du droit à l'image se fait au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant sur la plateforme Akwaba.

Vous pouvez choisir entre :

- **Accord total** : Diffusion sur tous les supports (site, réseaux sociaux de l'école, affichage interne).
- **Refus** : Aucune photo de votre enfant ne sera utilisée.

ÉCOLE PRIMAIRE " GRAIN DE SOLEIL "

Siège Social: RIVIERA III Route du Lycée Blaise Pascal

☎ (225) 27 22 24 24 24 - 📠 (225) 07 59 30 00 30 / 07 13 33 33 31

✉ 25 BP 1730 Abidjan 25 - E-mail: infos@graindesoleil.org Site web: www.graindesoleil.ci